

AVIS est donné par la soussignée que le conseil municipal, à une séance ordinaire tenue le 10 mai 2022, adoptait le règlement suivant :

- **Règlement 922-5** modifiant le Règlement 922 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils afin d'y interdire ou d'y permettre la circulation sur le chemin du Fer-à-Cheval, le boulevard Armand-Frappier et d'autres rues

Le ministère des Transports du Québec a approuvé le règlement 922-5 le 22 juin 2022.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 30 juin 2022.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA  
Avocate

---

**Publication** : Babillard de l'hôtel de ville et site Internet de la Ville de Sainte-Julie le 30 juin 2022.

Avis de motion	2022-04-12
Projet de règlement	2022-04-12
Adoption	2022-05-10
Approbation MTQ	2022-06-22
Entrée en vigueur	2022-06-30

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 922 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS AFIN D'Y INTERDIRE OU D'Y PERMETTRE LA CIRCULATION SUR LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL, LE BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER ET D'AUTRES RUES**

---

ATTENDU QU'il y a lieu d'interdire la circulation des camions et des véhicules outils sur le chemin du Fer-à-Cheval, de la limite territoriale de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville jusqu'au boulevard des Hauts-Bois, ainsi que sur les avenues des Bâtisseurs et des Pionniers;

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre la circulation de ces véhicules sur la rue de Murano, sur le chemin du Fer-à-Cheval, du boulevard Armand-Frappier jusqu'au carrefour giratoire situé à l'intersection de l'avenue Jules-Choquet, ainsi que sur le boulevard Armand-Frappier, plus particulièrement entre les bretelles des sorties 102 de l'autoroute 20;

ATTENDU QUE les annexes « A » et « B » du *Règlement 922 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils* doivent faire l'objet d'une modification;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2022, sous le n° 22-195;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** L'annexe « A » du règlement 922, intitulée « Liste des rues interdites à la circulation de camions et véhicules outils », est remplacée par l'annexe « A » jointe au présent règlement;

**ARTICLE 2** L'annexe « B » du règlement 922 est remplacée par l'annexe « B » jointe au présent règlement;

**ARTICLE 3** Le présent règlement entre en vigueur après l'approbation du ministre des Transports, le tout conformément à la loi.

SIGNÉ À SAINTE-JULIE, ce onzième (11<sup>e</sup>) jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-deux (2022).

(s) Mario Lemay  
Mario Lemay  
Maire

(s) Alexandrine Gemme  
Alexandrine Gemme  
Greffière adjointe

LISTE DES RUES INTERDITES À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES  
OUTILS

Abbé-Théoret (avenue de 1')  
Adélard-Godbout  
Adolphe-Chapleau  
Alain-Grandbois  
Albert-Ferland  
Albert-Lozeau  
Albert-Tessier  
Alfred-Pellan  
Alsace (de 1')  
Amboise (place d')  
Anémone (de 1')  
Angoulême (d')  
Anjou (d')  
Annecy (place d')  
Arcade (de 1')  
Armand-Frappier (boulevard) : de la bretelle d'entrée de la sortie 102 Est (située près du  
boul. N.-P.-Lapierre) jusqu'à la rue Principale  
Arthur-Buies  
Aubert-De Gaspé  
Auvergne (d')  
Avignon (d')

Barcelone (de)  
Barrage (du)  
Basile-Routhier  
Bâtisseurs (avenue des)  
Beauchemin  
Beauchesne (croissant)  
Bel-Horizon (avenue du)  
Belle-Rivière (chemin de la) : (du chemin de Touraine vers le nord jusqu'au  
1310, chemin de la Belle-Rivière)

Belle-Rivière (rang de la)  
Bellevue  
Belvédère (du)  
Belvédère (place du)  
Bénard  
Benjamin-Sulte  
Benoit  
Bernadette  
Bernadette-Trudeau  
Bertrand  
Bissonnette  
Blain  
Blaise-Pascal  
Blois (place de)  
Boischatel (place)  
Bois-Franc (du)  
Borduas  
Borduas (place)  
Bouleaux (place des)  
Bouleaux (des)  
Bourgogne (de)  
Boutons-d'Or (des)  
Brassard  
Bretagne (de la)  
Brises (des)  
Brissette  
Brunelle  
Bruxelles (de)

Calixa-Lavallée  
Capucines (des)  
Chambord (pl. de)  
Champs (des)  
Charlebois

**LISTE DES RUES INTERDITES À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES  
OUTILS**

Charles-De Gaulle  
Charles-De Longueuil  
Charles-Gill  
Châtelet (du)  
Chenonceau (place de)

C.-H.-Grignon  
Citeaux (place de)  
Clairière (de la)  
Clairvaux (place de)  
Clermont (place de)  
Cliche  
Cluny (place de)  
Comeau  
Comtois  
Concorde (de la)  
Conifères (des)  
Coulée (de la)

Daigneault  
Daoust  
D'Argenson  
D'Auteuil (place)  
D'Auteuil  
De Bienville  
Debré  
Décarie  
De Lanaudière  
De La Salle  
De Lévis  
Delibes  
De Maisonneuve  
Denise-Collette  
Denise-Pelletier (place)  
Denise-Pelletier  
Des Autels  
Desrochers  
Dieppe  
Disraeli  
Docteur-Jodoin (du)  
Dominique  
Du Prévert  
Duvernay

Église (place de l')  
Église (rang de l')  
Église  
Émile-Nelligan  
Épervière (place de l')  
Épervière (l')  
Érables (place des)  
Érables (des)  
Étienne-Parent

Fabre  
Falaise (de la)  
F.-A.-Savard  
Fauvettes (des)  
Favreau  
Félix-Leclerc  
Fer-à-Cheval (chemin du) : (de la limite territoriale de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville jusqu'au boul. des Hauts-Bois et du 1580, chemin du Fer-à-Cheval jusqu'à la rue Principale)  
Fer-à-Cheval (place)  
Fernand-Séguin (place)  
Fernand-Séguin

**LISTE DES RUES INTERDITES À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES  
OUTILS**

Filion  
Flandres (des)  
Flaubert  
Fleuri (croissant)  
Fontainebleau (de)  
Fontenay (place de)  
Frênes (des)  
Frontenac  
F.-X.-Garneau

Gabrielle-Roy  
Gaillardes (des)  
Gaudette (place)  
Gauthier (place)  
Gauthier  
Genève (de)  
Geoffrion  
Géraniums (des)  
Germaine-Guèvremont  
Girard  
Gilles-Vigneault (place)  
Gilles-Vigneault  
Giverny (de)  
Glaïeuls (des)  
Goélands (des)  
Golf (chemin du)  
Grand-Coteau (du)  
Grand-Coteau (place du)  
Grand-Degré (du)  
Grand-Ravin (du)  
Grenoble (de)  
Guy-Sanche

Hauts-Bois (boulevard des) : (à l'exception de la partie entre le chemin du Fer-à-Cheval  
et la rue Norman-Bethune)  
Hauts-Bois Nord (place des)  
Hauts-Bois Sud (place des)  
Hébert  
Henri-Becquerel  
Henri-Giraud  
Hêtres (des)  
Hirondelles (des)  
Honoré-Mercier  
Huet

Iris (des)  
Isola-Comtois

Jacinthes (des)  
Jacquelin-Beaulieu  
Jacques-De Sainte-Hélène  
Jacques-Rousseau  
Jacques-Sénécal  
Jardins (des)  
Jean-Duceppe  
Jean-Lesage  
Jean-Perrin  
Jonquilles (des)  
Joseph-Véronneau  
Jules-Choquet (avenue)

La Bussière (de)  
Lac (avenue du)  
Lamoureux  
Langevin  
Lapointe

**LISTE DES RUES INTERDITES À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES  
OUTILS**

La Rochelle (place de)  
La Rochelle (de)  
Laure-Conan  
Lavardin (de)  
Léon-Malo  
Lilas (des)  
Limoilou (de)  
Limousin (du)  
Lionel-Groulx  
Lisbonne (de)  
Liseron (du)  
Loire (de la)  
Lorraine (de)  
Louis-Fréchette  
Louis-Hébert  
Louis-Jolliet

Louis-Pasteur  
Louvre (du)  
Lussier  
Luxembourg (du)

Madrid (de)  
Marc-Aurèle-Fortin  
Marcel-Gamache  
Maréchal-Foch (du)  
Marguerites (des)  
Marie-Curie  
Marie-Rollet  
Marseille (de)  
Maurice-Duplessis  
McDuff  
Mésanges (place des)  
Michel  
Mitrelle (place de la)  
Mongeau  
Monseigneur-De Laval  
Montagne (avenue de la)  
Montagne (place de la)  
Montclair  
Montparnasse (de)  
Montpellier (de)  
Mont-St-Bruno (avenue du)  
Moulin (du)  
Muguet (du)

Nantes (de)  
Narbonne  
Nobel (entre les rues Principales et Blaise-Pascal)  
Norman-Bethune  
Normand-Hudon  
Normandie (de)  
N.-P.-Lapierre (boulevard)  
N.-P.-Lapierre (place)

Octave-Crémazie  
Oeillets (des)  
Olivier-Chauveau  
Olivier-Guimond  
Orchidées (croissant des)  
Orchidées (des)  
Orléans (d')

Parc (avenue du)  
Paris (de)  
Paris (place de)

**LISTE DES RUES INTERDITES À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES  
OUTILS**

Parizeau (place)  
Patenaude  
Paul-De Maricourt (place)  
Paul-De Maricourt  
Paul-Sauvé  
Paysans (des)  
Pépin  
Père-Marquette (du)  
Périgord (du)  
Pervenches (des)  
Picardie (de)  
Piémont (du)  
Pierre  
Pierre-D'Iberville  
Pierre-De Coubertin  
Pinsons (des)  
Pionniers (avenue des)  
Place (de la)  
Plaines (des)  
Plateau (du)  
Poitiers (de)  
Poitou (du)  
Ponceau (du)  
Pourpiers (des)  
Prairies (des)  
Prés (des)  
Principale : (du chemin du Fer-à-Cheval jusqu'à la rue Nobel et de la montée des  
Quarante-Deux jusqu'à la limite nord de la ville de Sainte-Julie)  
Provence (de)  
Provost

Remparts (des)  
René-Lévesque  
René-Lévesque (place)  
Richard  
Riendeau  
Ringuet  
Robert  
Roger  
Roger-Lemelin  
Rome (de)  
Ronsard  
Rossignol (du)  
Rouen (de)  
Roussillon (du)  
Ruisseau (du)

Sainte-Julie (montée) : (de la rue Principale jusqu'au 1001 montée Sainte-Julie)  
Saint-François-d'Assise  
Saint-Joseph (boulevard)  
Saint-Joseph  
Saint-Louis  
Saint-Malo (de)  
Saint-Pierre  
Samuel-De Champlain  
Sanctuaire (du)  
Savane (de la)  
Savaria  
Savoie (de la)  
Seigneurie (de la)  
Simone-De Beauvoir  
Sorbier (du)  
Sources (des)  
Strasbourg (de)  
Sureau (du)  
Suzor-Coté

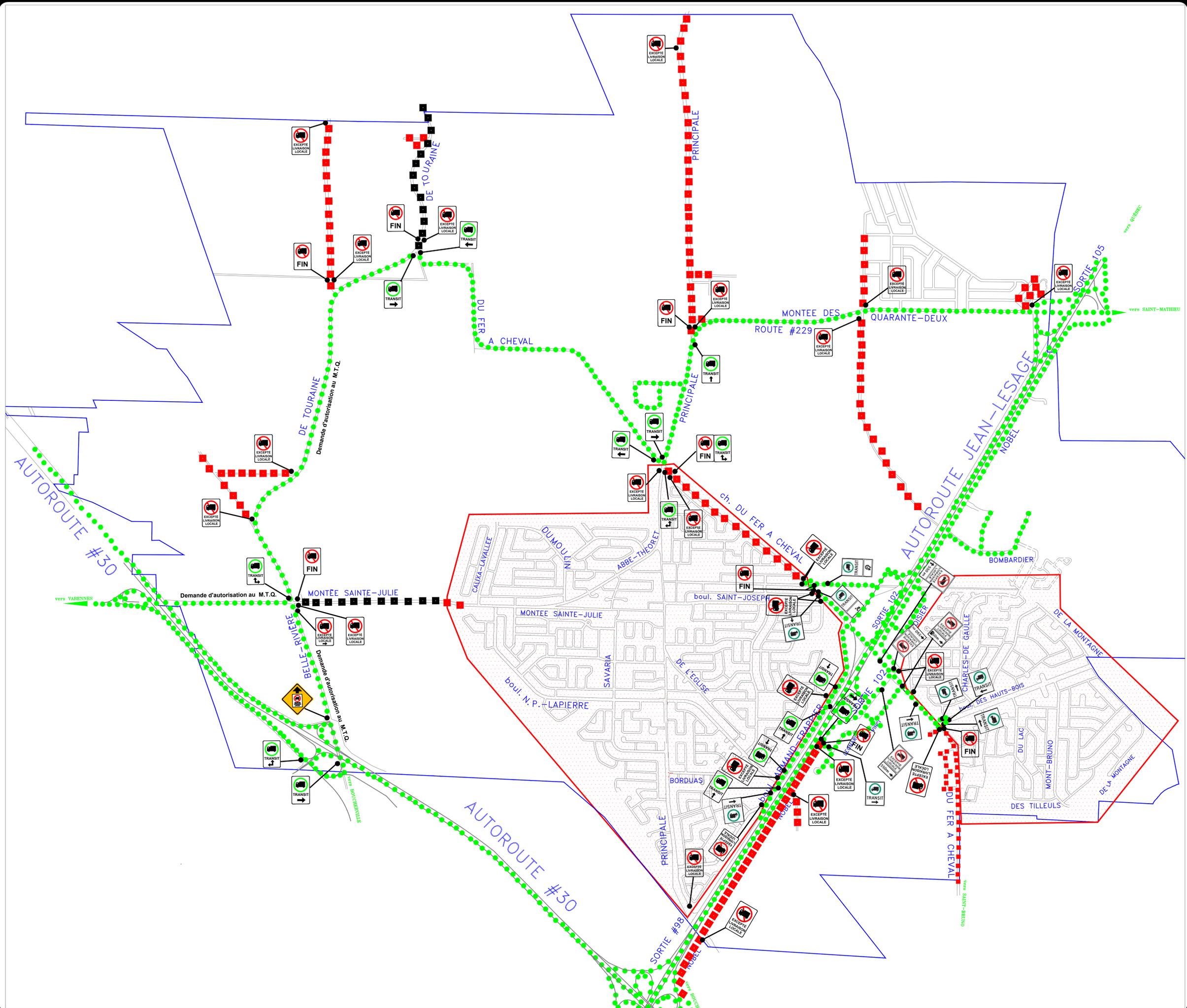
**LISTE DES RUES INTERDITES À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES  
OUTILS**

Terrasse (de la)  
Thomas-Chapais  
Tilleuls (des)  
Touchette  
Trembles (des)  
Trudeau  
Tuileries (des)

Valençay (place de)  
Vallée (rang de la)  
Vallon (du)  
Vauquelin  
Vendôme (de)  
Vents (des)  
Verdure (de la)  
Verger (du)  
Versailles (de)  
Vert-Bois (du)  
Vienne (de)  
Villandry (de)  
Villeneuve (place)

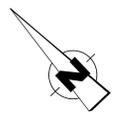
Williams

Yoland-Guérard



# LÉGENDE

- CIRCULATION DE CAMIONS PERMIS
- CIRCULATION DE CAMIONS PROHIBÉE
- CIRCULATION DE CAMIONS PROHIBÉE ( MINISTÈRE DES TRANSPORTS )
-  SIGNALISATION CAMIONS INTERDITS EXCEPTÉ LIVRAISON LOCALE
-  FIN DE L'INTERDICTION
-  SIGNALISATION CIRCULATION EN TRANSIT OBLIGATION DE TOURNER



## REVISIONS

DATE	DESCRIPTION	PAR
1997-10-16	SIGNALISATION	R. LANDRY
2000-10-12	Fer-à-Cheval / autorisation	R. LANDRY
2000-10-12	Numéro d'annexe	R. LANDRY
2001-10-04	Chemin du Fer-à-Cheval	R. LANDRY
2001-12-13	Enseignes	B. Paquin
2007-02-01	Générale	B. Paquin
2010-10-28	Générale	B. Paquin
2015-11-25	Générale	M.-P. Thouin
2022-04-07	Générale	A. Meunier



# RÈGLEMENT 922-5 ANNEXE "B"

L:\BP\GENIE\RESEAUX\SIGNALISATION\CAMIONNAGE

## CIRCULATION DE CAMIONS

Service <b>SERVICE DES INFRASTRUCTURES</b>	
dessiné par Bruno Paquin Technicien	
approuvé par MARCEL Jr. DALLAIRE Ing. Directeur	
date 18-10-1997	plan no. <b>R-922-5</b>
échelle N \ A	